

COMITE DIRECTEUR FEDERAL
Samedi 29 mai 2010 – 9h00/17h30
PARIS

Présents

Jacky BAUDRAND, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, René CAILLET, Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Michelle MONSERAT, Jean-Claude SABATHE, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN,.

Excusés

Elisabeth BARRAUD, Anne-Zélie BARTHOD, Jean-Loup BOUCHARD, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Liala FOU Mann, Cédric GOSSE, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Alexandre PY, Dominique SAGARY, Grégory VINCENT

Le Président Philippe LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur Fédéral (CDF).

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1 Approbation du PV du Comité Directeur du 07 février 2010.

Le CDF approuve à l'unanimité le PV du Comité Directeur du 7 février 2010.

1.2. Point licences

Le seuil des 30.000 licenciés a été dépassé, la F.F.TRI. compte 30.422 licenciés. De date à date, la F.F.TRI. enregistre une progression du nombre de ses licenciés de 8,9%, soit 2475 licenciés de plus qu'au 27 mai 2009.

Le nombre de clubs progresse également, la F.F.TRI. compte 637 clubs affiliés contre 614 en fin d'année dernière.

1.3. Saisie des licences pas Internet

Patrick SOIN indique que la F.F.TRI. et ISIMEDIA ont échangé plusieurs fois sur le contenu du dossier de spécifications, que des corrections et précisions ont été régulièrement apportées. La plus grande partie de ce dossier a été validée par la F.F.TRI. fin avril – début mai, et la partie « gestion club, ligue, F.F.TRI. » a été corrigée et validée mi-mai, après une réunion du groupe de travail sur ce sujet.

La période de test en interne, au niveau du service adhésions, a démarré et elle sera étendue aux huit ligues tests dès que les corrections demandées auront été effectuées.

A la demande de Jean-Marc GROSSETETE, un filtre complémentaire sera ajouté à l'interface d'administration : filtre par département.

Par mesure de sécurité et sur recommandation de notre prestataire, le dispositif de demande de licence sera ouvert progressivement aux ligues régionales sur la période de septembre, par exemple 5 ligues la première semaine de septembre puis 5 ligues supplémentaires par semaine.

Patrick SOIN rappelle que la demande de licence pourra être effectuée de deux manières différentes :

- soit par Internet
- soit par papier, les clubs disposeront d'un formulaire qu'ils pourront dupliquer

Pour la prochaine version de ce dispositif, notamment si il intègre davantage de fonctionnalités gérées pour l'instant par un logiciel spécifique, Pierre BIGOT préconise de d'abord revoir nos procédures administratives, de les alléger pour gagner en productivité avant de les transposer sur informatique.

1.4. Séminaire des Présidents de Ligues Régionales

Le Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales aura lieu les 20 et 21 novembre, à Toulouse. La réunion et l'hébergement auront lieu à l'hôtel Mercure.

Quelques points ont d'ores et déjà été évoqués pour l'ordre du jour : un thème sur le budget, sur les assurances, sur les droits de licence manifestation. Tout comme l'an passé, deux ou trois Présidents de ligues seront retenus pour présenter un projet, ou une action en cours au sein de leur ligue, innovant ou particulièrement intéressant en matière de développement.

1.5. Assemblée Générale Fédérale février 2011

L'Assemblée Générale Fédérale aura lieu le samedi 19 février 2011 à St Raphaël.

1.6. Proposition nouvel assureur fédéral

Patrick SOIN précise que la F.F.TRI. a lancé une mise en concurrence sur le secteur des assurances et que le BDF a nommé un groupe de travail pour étudier les différentes offres et proposer une orientation en terme de choix d'assureur pour les saisons à venir.

Des informations complémentaires et des corrections ayant été demandées à l'issue d'une réunion tenue le 19 mai dernier en présence successivement de MARSH et d'ALLIANZ, les analyses des différentes propositions ne sont pas encore achevées et il n'est donc pas possible de valider aujourd'hui le « futur » assureur de la F.F.TRI..

Il est cependant précisé que seuls deux assureurs restent encore en lice : LE GAN, par l'intermédiaire du courtier MARSH, et ALLIANZ.

La décision finale devant intervenir avant la fin du mois de juin afin de permettre à la F.F.TRI. de mettre à jour tous ses documents (affiliation club, licence, notice d'information assurance...), le Président LESCURE propose aux membres du CDF de tenir un Comité Directeur téléphonique avant cette date pour traiter de cette question. Les membres du CDF approuvent cette proposition à l'unanimité.

Pour le prochain appel d'offre, Jean-Michel BUNIET et Emmanuel CHABANNES, tous deux membres du groupe de travail « assurance », préconisent :

- de le gérer en direct sans passer par un intermédiaire
- de nous y prendre encore plus tôt, au moins un an avant l'échéance du contrat en cours

1.7. Personnel fédéral

Patrick SOIN indique qu'Audrey GANDELIN est arrêtée pour cause de grossesse, et qu'elle est remplacée jusqu'à la fin du mois d'octobre 2010 par Mlle Ouria SIDI MOUSSA.

Par ailleurs, Patrick SOIN précise qu'un débat a eu lieu en BDF en ce qui concerne le personnel fédéral et qu'il a été acté qu'il ne devait y avoir qu'une seule personne en charge du personnel : Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif et des Ressources Humaines.

Patrick SOIN précise également qu'un changement de statut pour certains salariés est à l'étude.

2. Trésorerie Générale

2.1. Créances au 30 avril 2010

Quelques ligues n'ont encore réglé leurs factures, 3 ligues ont demandé des facilités de paiement.

Les créances ne présentent pas de difficultés particulières et font l'objet d'un suivi régulier.

2.2. Suivi budgétaire au 30 avril 2010

Denis JAEGER présente et commente le tableau du suivi budgétaire :

- Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il manque encore beaucoup de produits sur le triathlon de Paris et précise qu'il est urgent de trouver des partenaires.
- Il indique qu'un certain nombre de formations d'arbitres étaient prévues lors de la construction du budget avec des rentrées d'argent en parallèle versées par l'OPCA AGEFOS-PME. Les formations et les dépenses correspondantes ont bien eu lieu, mais la F.F.TRI. a appris très récemment qu'aucun versement de la part d'AGEFOS-PME ne serait effectué, dans

la mesure où seules les formations de dirigeants, président, secrétaire, trésorier, pouvaient être prises en charge. Il invite donc à la prudence pour toutes les estimations de rétrocession d'argent dans ce domaine.

· Suite à la très récente discussion de la convention d'objectifs avec le Ministère de la Santé et des Sports, il précise que le suivi budgétaire sera très prochainement mis à jour.

3. Marketing / Communication

3.1. Soirée ADIDAS

Une soirée privée avec nos partenaires est envisagée avec le magasin ADIDAS des Champs Elysées. Elle pourrait avoir lieu en décembre.

3.2. 30.000ème licencié

La 30.000ème licenciée est une femme de 32 ans, Laetitia GOMES, du club U.A. TARBES (ligue Midi Pyrénées). Une opération de communication sera mise en place autour de cet évènement.

3.3. Développement site Internet

Frank GASQUET précise qu'il a déjà reçu plusieurs devis de site Internet et que le budget de construction des six sites demandés devrait avoisiner les 40 à 50.000 euros.

Gérald IACONO et Pierre BIGOT recommandent de consulter également deux prestataires avec lesquels ils ont déjà été amenés à travailler. Aucun devis n'ayant encore été validé, les deux prestataires peuvent donc tout à fait être consultés. Le cahier des charges leur sera transmis dès lundi 1^{er} juin 2010.

Frank GASQUET précise également que la création d'un emploi (avec possibilité d'étudier la piste de l'alternance) sera obligatoire pour faire vivre le site et pour animer les réseaux sociaux, sans création d'emploi il sera inutile de changer de site Internet.

Afin de financer une partie de l'évolution du site Internet, et une partie du salaire de l'emploi associé, Frank GASQUET propose au BDF :

- De prévoir la possibilité de faire de la publicité sur le site Internet
- De réduire le nombre d'envois postaux du magazine TRIATHLETE MAGAZINE, au lieu d'adresser quatre fois par an le magazine à chaque foyer de licencié(s), ne réaliser que deux ou trois envois annuels

Les membres du CDF valident à l'unanimité la possibilité de faire de la publicité sur notre site Internet et valident à la majorité la réduction progressive du nombre d'envois postaux du magazine TRIATHLETE MAGAZINE, à deux fois par an au lieu de quatre.

3.4. Dispositif de diffusions nouvelles affiches

Des dépliants et des affiches ont été envoyés aux différents présidents de ligues. Ces documents sont utilisables par tous (ligues et clubs) et seront utilisés jusqu'en 2013.

Frank GASQUET présente également les nouveaux outils de communication utilisés sur les Grandes Epreuves : banderole, oriflamme, arche d'arrivée, etc... Les fichiers sont disponibles pour les ligues qui en souhaiteraient une déclinaison régionale.

Pascal GODEL, également Président de la Commission Nationale d'Arbitrage, fait savoir que le choix de la photo pour la plaquette « Duathlon » n'est pas approprié car les ceintures porte dossard sont interdites en duathlon. Ce point n'avait malheureusement pas été remarqué au moment de la construction de cette plaquette, Frank GASQUET propose de soumettre les photos au Président de la Commission Nationale d'Arbitrage avant intégration aux supports de communication pour vérifier les éventuelles incompatibilités pouvant exister avec notre Réglementation Sportive.

4. Vie sportive / Direction Technique Nationale

4.1. Triathlon de PARIS 2010

Il y a à ce jour 1395 inscrits, 25 à 30 exposants sont confirmés.

La conférence de presse a eu lieu en présence de la marraine Nathalie SIMON, suivie d'une petite épreuve découverte avec la participation de Nathalie SIMON et de notre DTN, Frank BIGNET.

La ville de Paris et la préfecture soutiennent fortement cette épreuve en mettant beaucoup de moyens à disposition.

L'animation Kid Iron Tour aura lieu au pied du village des exposants.

Philippe LESCURE évoque, à terme, la possibilité d'organiser un championnat du Monde à Paris. Certes, cela apportera un certain nombre de contraintes liées au respect du cahier des charges ITU, mais cela permettrait d'obtenir davantage de soutien financier, notamment du Ministère de la Santé et des Sports qui ne peut subventionner qu'un événement à label international.

4.2. Convention d'objectifs Ministère / F.F.TRI.

Le Président LESCURE rend compte de son rendez-vous avec le Ministère de la Santé et des Sports de la veille, 28 mai 2010, au cours duquel la convention d'objectifs a été discutée et défendue.

Le Ministère de la Santé et des Sports est particulièrement satisfait des résultats de notre fédération, tous les objectifs partagés ont été remplis, voire dépassés :

- sur le plan sportif : d'après les critères du Ministère, nous sommes classés au premier rang mondial. Toutefois, il est nécessaire d'interpréter ses résultats de manière globale. Certains résultats sont encore à améliorer.
- sur le plan du développement : nous faisons partie des deux fédérations qui remplissent le mieux leurs objectifs en terme de développement,
- sur le plan financier : le Ministère nous félicite pour la bonne santé financière de la F.F.TRI.
- sur le plan du développement durable : notre fédération est bien placée par rapport aux autres fédérations.

Le montant de la subvention est quasiment équivalent à celui de l'année passée, avec une petite augmentation (3000 €), mais augmentation tout de même, ce qui est à souligner dans le contexte actuel plutôt à la baisse pour l'ensemble des fédérations. Le montant de la subvention ministérielle 2010 est porté à 692.500 € et les indemnités de sujétions des CTS s'élèvent à 49.195 €.

Philippe LESCURE remercie Frank BIGNET, Stéphane ZIMMER, Laurent MASSIAS et leur équipe pour le travail réalisé.

Frank BIGNET précise que la mise à jour des lignes du suivi budgétaire sera finalisée sous deux semaines au regard de la subvention accordée.

Frank BIGNET indique que l'augmentation globale est de 0,4% par rapport à l'année passée, rappelle les quatre grandes actions portées par le Ministère et l'évolution du montant de la subvention sur chacune d'entre-elles :

- **action 1, l'accès du sport au plus grand nombre** : la subvention s'élève à 49.600 €, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'an passé où une grande partie de l'enveloppe avait permis la prise en charge du logiciel de prise de licence en ligne. Cela laisse un nombre d'actions plus importants à conduire pour 2010.
- **action 2, le sport de haut niveau** : la subvention s'élève à 514.000 €, soit 12.000 € de plus affectés en grande partie sur la préparation de la relève,
- **action 3, la protection de la santé** : la subvention baisse de 7000 € mais cela ne représente pas une réelle perte puisqu'elle est liée au nombre moins important de SHN inscrits sur la liste ministérielle ayant l'obligation de mettre en place le Suivi Médical Réglementaire,
- **action 4, la formation** : la subvention augmente de 5000 € par rapport à l'année passé, soit un montant de 54.000 €

4.3. Labellisation Ecole de triathlon***

Le Directeur Technique National, Frank BIGNET, présente les propositions relatives au label « Ecole de Triathlon*** », afin de positionner les structures titulaires de ce label dans le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) dès 2013 si possible.

Les propositions faites tiennent compte pour partie des exigences fixées sur les deux premiers niveaux (Ecole de Triathlon * et **) pour conserver une logique progressive et de continuité mais font apparaître un niveau d'exigence bien supérieur témoignant d'une philosophie différente, avec une orientation forte vers la pratique compétitive et la performance.

La réflexion est organisée autour des points suivants : le projet de club, le fonctionnement de la structure, l'effectif « jeune », la vie sportive et la qualification de l'équipe pédagogique.

Les propositions formulées par le DTN pour devenir Ecole de Triathlon*** sont les suivantes :

1) Le projet de club

- le club devra obligatoirement définir un **projet sportif** précisant les différentes étapes de formation (« parcours du jeune triathlète ») et les indicateurs de réussite. Le projet sportif devra être validé par la Direction Technique Nationale. Il s'agit d'un document structurant, souvent exigé, notamment dans le cadre de demandes de subventions (CNDS, contrats d'objectifs...) et qui permet d'avoir une lecture fine de la démarche de formation sportive du club.

2) Le fonctionnement du club

- le club devra avoir un minimum de 10% de son effectif jeune engagé dans les formations (BF5, arbitrage, bénévoles)
- le club devra avoir accès à différentes infrastructures sportives (une piscine, une piste d'athlétisme, une salle de musculation et/ou un gymnase).
- Le club devra être en capacité d'assurer à minima, l'encadrement hebdomadaire de 5 séances de natation et 5 séances réparties librement dans les autres activités (Vélo, course à pied, PPG...)

3) L'effectif jeune

- le club devra compter au moins 30 licenciés « jeunes » (mini poussin à junior). En effet, l'analyse statistique montre que les clubs qui sont en capacité de faire émerger un niveau de pratique élevé chez certains jeunes s'appuient sur un effectif conséquent. En 2010, sur les 107 clubs labellisés « Ecole de Triathlon ** », 54 disposent d'un effectif jeune supérieur à 30.
- le club devra identifier au moins 6 athlètes répondant à des critères de performance réalisés au cours de ces dernières années par la DTN. Il s'agit de constituer un véritable « groupe performance » au sein de chaque Ecole de Triathlon ***

4) La vie sportive

Le club devra répondre aux mêmes exigences que pour le label **, mais il devra en plus :

- Assurer un fonctionnement minimum de 46 semaines/an avec une interruption n'excédant pas deux semaines l'été
- Etre référencé pour accueillir des athlètes externes aux clubs (athlètes IATE par exemple)

5) La qualification de l'équipe pédagogique

- pour encadrer 30 à 40 jeunes : le club devra disposer d'un BF3 ou DEJEPS + un BF5 (niveau minimum requis)
- le club devra disposer d'un BF5 (niveau minimum requis) par tranche de 20 licenciés supplémentaires

Pour ce qui concerne la procédure de labellisation, Frank BIGNET précise qu'elle sera différente de celle donnant accès aux labels * et **, plus exigeante afin de garantir la mise en place d'un vrai label « qualité ». Il y aura dans un premier temps un examen du dossier de candidature, un avis de la DTN

sur chaque candidature, une visite technique sur le terrain réalisée par un CTN, et seulement après, un comité se réunira afin de prendre une décision au regard des différents éléments recueillis.

Les membres du CDF valident à l'unanimité ces propositions.

4.4. Proposition d'évolution des droits de formation

Le but de l'évolution des droits de formation proposée par Frank BIGNET, DTN, est de valoriser les clubs qui s'engagent dans une logique de formation. S'engager dans un processus de formation a un coût et c'est également s'engager dans un processus à long terme, il est donc nécessaire d'encourager les clubs dans cette logique et de permettre un retour sur investissement en cas de mutation d'athlète.

Les propositions formulées par le DTN sont les suivantes :

- Maintien d'un filtre discriminant mais suppression des coûts pour les jeunes dont le niveau sportif n'est pas identifié..
- Définition de « deux niveaux sportifs » sur le même filtre de lecture que celui proposé pour l'identification du « groupe performance » du label *** (cohérence des différents dispositifs).
- Prise en compte du niveau de labellisation du club quitté (non labellisé, *, ** et ***).
- Dispositif applicable aux catégories benjamin (1ère catégorie à partir de laquelle on est en capacité d'évaluer un niveau de pratique via le Class Tri) à U23.
- Droits de formation exigibles (c'est à dire que le club peut choisir ne pas les réclamer) à partir de deux années passées dans le club quitté. En cas de litige, c'est la Commission Nationale Sportive qui est amenée à statuer.
- Prise en compte de toutes les années passées dans le club quitté dans le calcul des droits à concurrence de huit ans maximum.
- Logique visant à protéger et à valoriser les réelles structures formatrices = réévaluation des montants des droits de formation.
- Permettre aux clubs quittés un réinvestissement dans des actions de formation des jeunes.
- COMMUNICATION: Mise en valeur des clubs ayant assuré la formation sportive des athlètes des Equipes de France = Relation avec le service Communication de la F.F.TRI..

A ces propositions s'ajoutent deux nouvelles propositions formulées par la Commission Nationale Sportive :

- Un licencié jeune issu d'un club labellisé et en D1 ne pourra pas muter dans un autre club de D1 pendant deux ans. L'objectif étant de garantir l'accès d'un jeune à la D1 via le club qui a assuré sa formation, les deux premières années de D1 doivent être effectuées dans le club « formateur ». Cette disposition ne s'applique pas lorsque le club quitté n'est pas en D1.
- Si le principe de la « taxe de formation » est adopté, il importe que dans le cas où le club qui accueille (ou « recrute ») un jeune, est un club de D1 non labellisé, les droits de formation soient doublés (coefficient 2).

Les membres du CDF valident à l'unanimité les principes présentés et demandent pour la prochaine réunion de CDF d'affiner les propositions de la CNS, notamment au niveau de la date à partir de laquelle s'appliquerait le délai de deux ans pendant lequel un jeune athlète formé dans un club de D1 labellisé ne pourrait pas muter dans un autre club de D1,

Dans le cadre de ces réflexions, Philippe LESCURE souhaite qu'il soit possible de mettre en place une disposition qui rende la présence des jeunes obligatoires sur les épreuves de D1.

La proposition de droits de formation (cf ci-dessous) est validée à l'unanimité et sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale dans le cadre du vote des coûts pour la saison 2011-2012.

NIVEAU DE PERFORMANCE (Remplir 1 des critères suivants au cours des 2 dernières saisons sportives)		Niveau du club quitté			
		Club non labellisé	Ecole de Triathlon *	Ecole de Triathlon **	Ecole de Triathlon ***
PERFORMANCE DE NIVEAU 1	Résultats France Triathlon -Minimes, Cadets : Top 16 -Juniors : Top 8 -U23 : Podium Résultats France Duathlon et Aquathlon -Minimes, Cadets : Top 8 -Juniors : Podium A partir de 160 points au Class Tri	250€ par an	500€ par an	750€ par an	1000€ par an
	Résultats France Triathlon -Minimes, Cadets : de 17 à 32 -Juniors : de 9 à 16 -U23 : 4 à 8 Résultats France Duathlon et Aquathlon -Minimes, Cadets : de 9 à 16 -Juniors : de 4 à 8 De 135 à 159 points au Class Tri	125€ par an	250€ par an	375€ par an	500€ par an
En dehors des 2 niveaux de performance identifiés ci-dessus, aucun droit de formation ne peut être exigé					

Emmanuel CHABANNES indique que le niveau des droits de formation devrait également être fonction du niveau de label obtenu par le club accueillant un athlète en cours de mutation, avec une minoration de 50% lorsque le label du club accueillant est plus élevé que celui du club quitté. Frank BIGNET propose de conserver le principe d'une minoration de 50% des droits de formation, mais uniquement si le club accueillant est un club labellisé « Ecole de Triathlon*** ».

Les montants des droits de formation devant être proposés à l'Assemblée Générale pour adoption, l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue le **1^{er} novembre 2011**.

4.5. Situation des clubs de D1-D2 au regard de la labellisation et proposition de mise en place d'une « taxe de formation »

Le DTN, Frank BIGNET, rappelle que pour participer à la division 1, un club doit être labellisé école de triathlon** et pour participer à la division 2, un club doit à minima être labellisé école de triathlon*.

On constate qu'il existe deux types de clubs de D1 et de D2 :

- Ceux qui tentent d'assurer un double projet. On s'aperçoit très vite que dans la plupart des cas, ces clubs étaient déjà structurés autour du développement de la pratique jeune bien avant que la Réglementation Sportive n'impose l'obligation d'être labellisé Ecole de Triathlon * ou **.
- Ceux dont la motivation première voire exclusive est l'accession ou plus encore le maintien en D1 ou D2. Ces clubs ne sont pas organisés autour d'un réel projet de formation des jeunes et tentent avant tout de répondre à une commande imposée par la RGF. A la question « Pourquoi êtes-vous Ecole de Triathlon ? » ces clubs répondent « parce que je suis obligé si je veux rester en D1, ou en D2 ».

Cette situation tend à dévaloriser nos labels fédéraux et à susciter le mécontentement des clubs qui se sont réellement engagés dans une démarche de formation. La mesure imposée par la RGF n'a pas eu les effets escomptés. Les clubs de D1 qui n'étaient pas engagés dans une réelle démarche de formation avant la mise en application de cette règle ne le sont pas plus aujourd'hui et se contentent de répondre à minima aux critères imposés.

Par ailleurs, l'analyse fine de la situation de ces clubs montre une stagnation des effectifs jeunes, une implication faible dans la formation de ses cadres (BF5, BF4) ainsi que dans la vie sportive de la ligue et fédérale.

Il est donc proposé deux modes d'accès à la division 1 ou 2 :

1) Accès 1 : par l'obtention d'un label fédéral, ce qui correspond à la situation actuelle

2) Accès 2 : par l'acquittement d'une « taxe de formation »

Les objectifs de cette proposition d'évolution sont de revaloriser le dispositif de labellisation, de clarifier le système et de le rendre plus juste, de réorienter la « taxe de formation » vers des actions nationales liées à la formation des jeunes, ce qui permet donc à tous les clubs de contribuer directement ou indirectement à la formation des jeunes.

Les membres du CDF valident à l'unanimité la création d'une « Taxe de Formation » applicable aux clubs de D1-D2 qui ne souhaiteraient s'engager dans une démarche de formation et de labellisation fédérale. Le montant de cette taxe de formation devra être proposé lors de la prochaine réunion de CDF.

Lors du BDF des 30 avril et 1^{er} mai dernier il avait été question de demander au CDF s'il fallait, ou non, appliquer un tarif spécifique réduit pour les clubs de D1 de Duathlon.

Le DTN, Frank BIGNET, présente une radiographie des clubs de D1 de Duathlon démontrant qu'à de rares exceptions près, un club de D1 de Duathlon est un club de triathlon avec une équipe engagée en D1 de Duathlon.

Par ailleurs François LHUISSIER précise que quelle que soit la discipline, Triathlon D1 ou Duathlon D1, l'effort financier à produire pour s'inscrire dans une vraie démarche de formation est le même et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de mettre en place une taxe réduite pour les clubs de Duathlon.

Les membres du CDF sont favorables à une taxe de formation identique en Triathlon et en Duathlon.

4.6. Championnat de France Bike and Run Jeunes

Il est proposé la création d'un championnat de France jeunes Bike and Run.

Frank BIGNET précise que l'activité n'est pas encore assez développée et que la création d'un championnat de France jeunes Bike and Run est prématurée. L'offre sportive Jeune ne doit pas forcément être calée sur l'offre sportive de nos adultes.

A la majorité les membres du CDF rejettent la proposition de création d'un championnat de France jeunes Bike and Run.

4.7. Développement Durable

Jean-Marc GROSSETETE rappelle les six orientations politiques de la F.F.TRI. en matière de développement durable : autour de l'eau, autour de la promotion et du développement de la santé, autour de l'accessibilité pour tous à pouvoir pratiquer le triathlon, autour du triathlon et de l'économie, autour de la contribution de la F.F.TRI au développement durable, autour de la construction d'une organisation performante du développement durable.

Quatre groupe de travail ont été constitués :

- Les clubs et le développement durable
- Evolution de la labellisation Triathlon Durable
- Agenda 21 de la F.F.TRI.
- Centre de ressource

Pour ce qui concerne le groupe de travail « les clubs et le développement durable », un questionnaire à destination des clubs est en cours de finalisation. Il sera constitué d'un propos introductif qui présente l'objet de l'enquête sur le Club et le DD, les coordonnées du correspondant Club, des questions à réponse directe sur la situation du Club en matière de développement durable, des questions portant sur les volets Economique, Social, Environnemental et de Gouvernance (assorties d'illustrations permettant de mieux appréhender les sujets) et un avis gradué quantitatif et qualitatif sur les différents engagements pour la constitution de l'Agenda 21 de la F.F.TRI. avec sa définition.

Pour ce qui concerne le groupe de travail « évolution de la labellisation Triathlon Durable », ce dernier devra tenir compte des retours de la première année d'existence de ce label, des orientations de notre Agenda 21, de notre projet de développement.

Pour 2011, la réflexion portera sur un aménagement des labels en cours, avec ajout de deux nouveaux critères et obligation de remplir 5 des 7 critères pour obtenir la labellisation Triathlon Durable.

Pour ce qui concerne le groupe de travail « Agenda 21 », le travail est bien avancé et une version de l'Agenda 21 devrait pouvoir être disponible pour la prochaine réunion de CDF. Il s'agit d'un document bâti autour des 6 orientations de la F.F.TRI., en concordance avec l'agenda 21 du CNOSF, en conformité avec notre plan de développement fédéral et ajusté, précisé, au regard des retours obtenus de la part des clubs ou des organisateurs.

Pour ce qui concerne le groupe de travail « Centre de ressource », Jean-Marc GROSSETETE précise qu'il s'agit d'une mission qui a été déportée dans le temps, nos ressources actuelles ne nous permettent pas d'avancer sur tous les fronts en même temps.

4.8. Conventions F.F.TRI./Fédérations Affinitaires

Le Directeur Technique National, Frank BIGNET, liste les fédérations affinitaires avec lesquelles une convention avait été signée lors de la dernière olympiade (F.F.Sport d'Entreprise, F.N.S.Pompiers de France, F.S.Police Nationale, F.C.S.A.D., F.F.Sport U., U.N.S.S.) et précise également qu'un projet de convention avec la F.F.Handisport est en cours de finalisation.

Le Président LESCURE propose de maintenir les conventions existantes et de mettre en place la convention avec la F.F.Handisport, mais il faudrait s'assurer de la mise en place effective des Commissions Mixtes Nationales, composées d'un élu et d'un CTN pour ce qui concerne la F.F.TRI., chargées du suivi des conventions en question.

Les membres du CDF valident à l'unanimité le renouvellement des conventions ci-dessus citées.

Une mise à jour des conventions sera effectuée pour le mois de septembre prochain.

4.9. Aide à la professionnalisation des ligues

Jean-Michel BUNIET rappelle que seules les ligues à jour de leurs obligations administratives et employant effectivement un ou des salariés à ce jour, bénéficient du versement de l'aide fédérale. Pour la saison sportive en cours, il est rappelé que l'aide fédérale est plafonnée à 7150 € pour l'emploi d'à minima un équivalent temps plein.

Pour les ligues qui restent dans la perspective de création d'un emploi (procédure en cours), nous attendons que l'embauche soit réalisée pour verser l'aide fédérale correspondante. Néanmoins, au regard de leur engagement de principe, nous avons réservé l'aide fédérale correspondante (Champagne Ardennes, Midi-Pyrénées, Réunion).

Il est précisé qu'il est quelquefois difficile d'obtenir de la part de certaines ligues les informations ou documents qui permettraient à ces mêmes ligues de bénéficier d'une aide financière fédérale, ce qui ralentit le traitement général des dossiers et le versement de l'aide fédérale aux autres ligues.

Afin de simplifier la gestion du dossier d'aide à la professionnalisation des ligues, il est proposé :

- 1) de fixer une date limite pour la transmission des éléments demandés par la F.F.TRI. et permettre aux ligues qui auraient répondu avant cette date de prétendre au versement de l'aide fédérale prévue
- 2) que pour toute réponse au-delà de cette date, le versement de l'aide fédérale reste possible, mais avec une décote de 10% par mois de retard.

Les membres du CDF valident ces deux propositions à l'unanimité.

Le Président LESCURE demande que les objectifs partagés liés à cette aide à la professionnalisation soient fixés et demande à Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales, de proposer une date limite adaptée lors du prochain CDF.

4.10. Espaces Triathlon

A ce jour, une voie quasi unique de « commercialisation » des « Espace Triathlon » s'opère au sein de la F.F.TRI. par l'action de promotion et de création qu'exercent les ligues régionales auprès de leurs collectivités locales.

Or, force est de constater que depuis 2007, période à laquelle la F.F.TRI. a finalisé ce concept d'équipement, les efforts de développement entrepris par quelques ligues régionales, conjugués à l'appui technique de la DTN, ne suffisent pas à atteindre les objectifs que s'est assignée la F.F.TRI. en matière d'implantation d' « Espace Triathlon ».

Il est proposé de mettre en place une démarche plus volontariste et proactive dans la prospection des sites d'implantation des « Espace Triathlon », et pour ce faire il est proposé d'externaliser la fonction de promotion et de commercialisation de cet équipement auprès des collectivités locales, c'est-à-dire permettre à des prestataires de services professionnels du type consultant ou assistant en maîtrise d'ouvrage des secteurs « tourisme » et « loisirs » de promouvoir la création d'« Espace Triathlon », moyennant un intéressement financier à la labellisation de chaque « Espace Triathlon ».

L'intéressement financier alloué au portage des dossiers par le prestataire ne s'appliquerait qu'au terme d'une labellisation conclue avec le maître d'ouvrage, son représentant et la F.F.TRI..

Les membres du CDF valident à l'unanimité le principe d'externalisation de la « commercialisation » des Espaces Triathlon. Cette proposition sera soumise au prochain CDF.

4.11. Proposition de convention animation IRONKID

Un protocole d'accord entre la F.F.TRI., SPORTYS et la SAS IRONTOUR a été signé en avril 2009. Il définit les modalités de collaboration entre les parties sur les événements des circuits Irontour et Ironkids et prévoit un comité de pilotage qui comprend des représentants des parties. Il est entre autres indiqué, que l'Irontour déclare au cas par cas, chaque étape du circuit, au calendrier des L.R.TRI..

La mise en place du circuit 2010 a amené certaines observations des Ligues Régionales quant aux contacts locaux pour implantations, contacts qui n'auraient pas été effectués dans certaines régions.

Il a été entendu qu'au vue de l'importance du dispositif 2010 (plus de cent étapes), il était compliqué d'être en parfaite coordination, pour que les restaurants McDonald, les municipalités, les ligues régionales et les clubs concernés puissent être, en temps réel, informés de chaque avancée.

Le souhait que la F.F.TRI. enregistre de manière centralisée le programme et les étapes du circuit dans le cadre d'un droit de licence global et fasse l'interface avec chacune de ses ligues régionales avait été exprimé.

Pour 2011, l'objectif est de trouver un aménagement différent permettant de résoudre les problèmes dus à un déficit de communication. Il est proposé de mettre en place une convention qui prévoit une implication fédérale plus importante et que l' « atelier Triathlon » soit géré directement par la F.F.TRI. et ses ligues régionales.

En terme de moyens humains, cela nécessitera un coordonnateur fédéral, un responsable par tournée et trois assistants par tournée.

Pour ce qui concerne les moyens financiers à mettre en place, ils restent à affiner mais les frais fixes par tournée sont estimés :

- à minima à 7.500 € dans le cas où le dispositif serait géré par des bénévoles de clubs ou des ligues,
- à minima à 25.000 € dans le cas où le dispositif serait géré par des salariés.

Le CDF est favorable à cette proposition et à la poursuite de la négociation avec SPORTYS, notamment pour ce qui concerne les aspects financiers. Un point d'information sera réalisé au CDF d'octobre.

4.12.

4.13. Les rendez-vous Sport – Santé – Bien être

Le CNOSF et le Ministère de la Santé et des Sports, accompagnés des collectivités locales, ont mis en place le 25 septembre 2010 l'opération « les rendez-vous Sport Santé Bien Etre » pour promouvoir les bienfaits de la pratique physique et sportive pour l'épanouissement de la personne et pour inciter les français à pratiquer davantage une activité physique ou sportive, régulière et modérée.

L'objectif est de réunir trois millions de français sous la bannière du « sport – santé – bien être ». Les organisations déjà prévues à cette date-là peuvent tout à faire s'associer à cette opération. Le CDF encourage toutes les initiatives locales.

4.14. Radiographie des Grandes Epreuves Fédérales

La Commission Nationale Sportive a réalisé un état des lieux des Grandes Epreuves Fédérales, identifié les labels qui fonctionnent correctement et ceux pour lesquels une évolution serait à envisager,

Les membres du CDF n'ayant pas pu prendre connaissance des propositions d'évolution en amont de cette réunion, ces derniers demandent, à la majorité, de reporter l'étude des propositions à une prochaine réunion de CDF.

4.15. Plan de développement 2010 – 2014

Jean-Michel BUNIET présente le suivi de réalisation du plan de développement et précise qu'il sera mis à jour régulièrement. Un point d'étape sera effectué régulièrement en CDF.

Tout en intégrant le développement durable dans nos projets et dans nos actions et essayant de garder l'innovation au cœur de nos pratiques et de notre fonctionnement, Jean-Michel BUNIET rappelle les axes stratégiques de notre plan de développement fédéral :

1. Etre identifié comme une structure ressource pour l'ensemble des acteurs de notre mouvement
2. Proposer une offre de pratiques à tous les publics pour être bien dans sa tête et bien dans son corps
3. S'appuyer sur notre histoire pour développer la culture de la performance

4.16. Propositions d'évolution de la Réglementation Sportive

- 1) Proposition de suppression de la majoration des points de pénalité sur le Grand Prix

Dominique FRIZZA présente la proposition modification de la Réglementation Sportive formulée par les représentants des clubs de D1 :

- proposition de suppression, dès cette saison, de la majoration des points de pénalité pour chaque faute renouvelée par un même athlète sur le circuit du Grand Prix.

A l'unanimité les membres du CDF ne sont pas favorables à cette proposition pour la saison en cours.

- 2) Proposition de suppression des jurys d'appel

Au regard des difficultés engendrées par la possibilité de contestation d'une décision d'arbitrage devant un jury d'appel, en termes de lisibilité des résultats, de podium, de communication, Dominique FRIZZA propose la suppression des jurys d'appel et de toute possibilité de contester une décision d'arbitrage, assortie d'une mise hors course de toute personne sanctionnée d'un carton rouge.

Il n'y a en effet aucune obligation légale à mettre en place tout un dispositif de contestation d'une décision arbitrale, dès lors il paraît opportun de simplifier nos procédures en supprimant le jury d'appel.

Les membres du CDF valident à l'unanimité cette proposition applicable sur tout le territoire et tous les niveaux de compétition à compter du 1^{er} novembre 2010, assortie d'une obligation de mise hors course pour toute personne sanctionnée d'un carton rouge et associée à la formation et l'évaluation

de nos arbitres. Le non respect par l'athlète d'une sanction de carton rouge, et donc de mise hors course, pourra valoir la mise en place d'une procédure disciplinaire.

Le CDF demande à la Commission Nationale d'Arbitrage d'engager une réflexion pour le cas des pertes de dossard, passibles jusqu'à présent d'un carton rouge.

3) Proposition de baisser le nombre de clubs de D2 de Duathlon à 18

Dominique FRIZZA propose de réduire le nombre de clubs de D2 de Duathlon à 18 dès la nouvelle saison (1^{er} novembre 2010).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du CDF.

5. Commissions Nationales / Projets 2010

5.1. Point d'information des Président(e)s de Commissions Nationales

Commission Nationale de Développement et d'Animation Territoriale

Le Président de la CNDAT, Jean-Marc GROSSETETE, informe les membres du CDF :

- de la création de deux nouveaux Espaces Triathlon, à Aiguillon sur Mer (Ligue Pays de la Loire) et à Villiers sur Loire (Ligue Centre)
- de 9 nouvelles demandes de création club depuis février dans le cadre du « Numéro vert »
- de la parution d'une plaquette de promotion du challenge fédéral handisport
- de la conduite d'une enquête sur la pratique féminine (enquête auprès des clubs et auprès des femmes non licenciées à l'occasion du Triathlon de Paris).

Commission Nationale Financière

Le Président de la CNF, Gérald IACONO, fait savoir qu'une proposition de modification du Règlement Financier est en cours d'écriture. Cette proposition sera soumise au BDF, au CDF d'octobre et à l'AG de février 2011.

Commission Nationale Sportive

Le Président de la CNS fait savoir qu'il proposera très prochainement au Président LESCURE l'intégration de deux nouveaux membres représentant des clubs de D1 : Philippe GROS pour le Triathlon et Philippe BAILLY pour le Duathlon.

Par ailleurs, Dominique FRIZZA demande à François LHUISSIER, Président de la Commission Nationale Médicale, s'il est possible de préparer pour les organisateurs et les athlètes un petit guide explicatif sur le déroulement d'un contrôle antidopage, le rôle de l'escorte, etc... La Commission Nationale Médicale se charge de la mise en place du document demandé.

Commission Nationale Outre Mer

La Présidente de la CNOM, Françoise HUOT-JEANMAIRE, demande au DTN, Frank BIGNET, si une avancée sur la reconnaissance des brevets fédéraux français par l'ITU a eu lieu. Frank BIGNET répond par la négative et précise qu'il relancera les CTN Philippe FATTORI et Sébastien LIBICZ sur ce dossier.

Bernard SAINT-JEAN indique qu'une demande a été déposée à l'ETU pour permettre à tous les pays qui développent des diplômes « Triathlon » soient reconnus par les instances internationales.

5.2. Commission Nationale Disciplinaire de Première Instance de Lutte contre le Dopage : proposition de nomination d'un nouveau membre : Nicolas HEMET

La Commission Nationale Disciplinaire de Première Instance de Lutte contre le Dopage n'est à ce jour composée que de quatre membres, ce qui est insuffisant pour envisager sereinement des audiences antidopage où le quorum à atteindre pour statuer valablement est fixé à trois membres de la dite commission.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 6 du Règlement Disciplinaire relatif à la lutte contre le Dopage, « *Les membres des organes disciplinaires, y compris leur Président, sont désignés par le Comité Directeur Fédéral sur proposition du Président de la F.F.TRI..* »

Le Président LESCURE propose la nomination d'un nouveau membre au sein de cette commission, Monsieur Nicolas HEMET, en précisant que cette candidature a été acceptée par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage suite à l'examen de son dossier.

Les membres du CDF valident à l'unanimité la nomination de Monsieur Nicolas HEMET.

La composition officielle de la Commission Nationale Disciplinaire de Première Instance de Lutte contre le Dopage est donc la suivante dorénavant :

- Monsieur Marc FORTIER-BEAULIEU (Président – professionnel de santé), validé par l'AFLD pour la période 22 juin 2009 – 21 juin 2013
- Monsieur François MEYER (membre – professionnel de santé), validé par l'AFLD pour la période 22 juin 2009 – 21 juin 2013
- Madame Soazig TAILLARDAT (membre – compétences juridiques), validée par l'AFLD pour la période 22 juin 2009 – 21 juin 2013
- Monsieur Roland LEUBA (membre – personne qualifiée), validé par l'AFLD pour la période 7 avril 2008 – 6 avril 2012
- Monsieur Nicolas HEMET (membre – personne qualifiée), validé par l'AFLD pour la période 1er mai 2010 – 30 avril 2014

Le Président clôture la réunion et remercie les membres du CDF de leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général